



# CREMATORIUM DE DIGNE-LES-BAINS

1 Avenue de Saint Véran  
04 070 DIGNE-LES-BAINS



**DELEGATAIRE /**  
**MAITRE D'OUVRAGE :**

**OGF**  
31, rue de Cambrai – 75 019 PARIS

**PC 40 Pièce N°3**  
**Notice de Sécurité**



CREMATORIUM DE DIGNE-LES-BAINS

1 Avenue de Saint V éran  
04 070 DIGNE-LES-BAINS

A2BH  
architecture

THEOREME

## Intervenants

<b><u>DELEGANT :</u></b>	<b>Ville de Digne-les-Bains</b> 1, boulevard Martin Bret – BP 50214 – 04 990 Digne-les-Bains
<b><u>DELEGATAIRE / MAITRE D'OUVRAGE :</u></b>	<b>OGF</b> 31, rue de Cambrai – 75 019 PARIS
<b><u>CONSTRUCTEUR / INVESTISSEUR :</u></b>	<b>GA Promotion</b> 33, piste des Géants – 31 400 TOULOUSE
<b><u>ARCHITECTE DE CONCEPTION :</u></b>	<b>A2BH Architecture</b> 2, avenue Frédéric Le Play – 75 007 PARIS
<b><u>MAITRE D'OEUVRE :</u></b>	<b>THEOREME</b> 12, rue Gambetta - 60 110 MERU Tél : 33 (0)3 44 10 25 01

## Notice de sécurité

*(Article R 123-24 du C.C.H.)*

### D'un projet d'ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC soumis :

- Code de la construction et de l'habitation (ERP) Article R123-1 à R123-55 et R152-4 et 5 ;
- Au règlement de sécurité du 25 juin 1980 modifié, relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,
- Arrêté fixant les dispositions particulières aux établissements de **type V** ;
- Code du travail Décret 92.332 du 31 Mars 1992 ;
- Code du travail et plus particulièrement ses articles liés à l'hygiène des travailleurs, Chapitre II, section 1 à 3, articles R. 232-1 à R. 232-11. ;
- Articles R 111.19 et suivants du code de la construction et de l'habitation reprenant le Décret N° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des établissements et installations recevant du public ;
- Arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public lors de leur construction ;
- Décret N° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'interdiction de fumer dans les lieux destinés à un usage collectif ;
- Code de l'Environnement : Livre V Prévention des Pollutions des risques de Nuisances Titre Ier, annexé à l'ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000.
- Articles L. 511 à L. 517-2.
- Code de l'Urbanisme ;
- Règlement sanitaire départemental des Alpes-de-Haute-Provence ;
- Instruction technique 246 relative au désenfumage dans les ERP ;
- Arrêté du 23 Juin 1978 fixant les règles d'aménagement et de sécurité des installations de chauffage ;
- Normes françaises en vigueur, en particulier celles concernant les systèmes de sécurité incendie ;

### 1. Préambule :

Le projet porte sur la construction d'un Crématorium à Digne-les-Bains (04 070).

Le bâtiment à simple rez-de-chaussée représente 639m<sup>2</sup> d'emprise au sol.

En extérieur :

- Un parking de 50 places, dont 4 places PMR et 4 places Véhicules Électriques (dont 1 PMR), sera créé à l'Ouest de la parcelle. La partie technique aura un accès indépendant avec une cour de service dissimulée, et une zone de stationnement dédiée aux opérateurs funéraires. Le tout étant clôturé.
- Un jardin du souvenir aménagé avec un puits de dispersion des cendres, paysagé.
- Une zone technique non visible de la partie publique.
- Une végétalisation complète du site (parking, jardin des souvenirs et abords du crématorium) avec des essences locales adaptées et faciles d'entretien.

En intérieur :

- Un hall d'accueil de 76,70m<sup>2</sup> avec une zone d'attente différenciée pour pouvoir accueillir les cérémonies dont l'assistance dépasserait les capacités de la salle de cérémonie. L'aménagement du site est pensé de manière que chaque famille ait son intimité et ne croise pas les familles des autres cérémonies. Enfin le hall est pourvu d'un desk d'accueil, un bureau d'accueil pour recevoir et orienter les familles dans le crématorium.
- Une salle de cérémonie de 148m<sup>2</sup> pouvant accueillir 100 personnes assises et environ 30 personnes debout.
- Une salle de remise des urnes (15.50 m<sup>2</sup>).
- Des sanitaires pour le public.
- Un local de stockage des urnes.
- Locaux du personnel, bureau, WC et vestiaires.
- Une décoration adaptée et harmonieuse dans des tons apaisants.
- Une construction en matériaux traditionnels ne nécessitant pas d'entretien lourd.
- Un lieu poly-culte où aucun élément ne fait référence à une religion particulière.
- Un éclairage naturel optimisé.

## 2. Renseignements généraux :

Nature de l'établissement : **CREMATORIUM DE DIGNE-LES-BAINS**

Adresse : **1, Avenue de Saint Véran - 04 070 DIGNE-LES-BAINS**

Parcelle : **000 BI 52**

Classement proposé (art. GN) : **Type V - ERP – 5ème Catégorie** (PE – Seuil inférieur à 200p)

## 3. Surfaces

- **Niveau RDC :**
  - Surface SDP existante : **60,00 m<sup>2</sup>** (Habitation)
  - Surface SDP démolie : **60,00 m<sup>2</sup>** (Habitation)
  - Surface SDP créée : **548,00 m<sup>2</sup>**
  - Surface SDP projetée : **548,00 m<sup>2</sup>**

## 4. Effectifs (art. V2)

**Effectif Public : 190 personnes**

Le calcul de l'effectif admissible dans la salle de cérémonie s'effectue selon le mode de calcul défini par l'article V2 :

- 1 personne par 0,50ml de banc :
  - 57,5ml de banc soit : **115 personnes**

Le calcul de l'effectif admissible dans le hall d'accueil et la salle de convivialité :

- Déclaratif Maitre d'Ouvrage :
  - Hall d'accueil = 76,70m<sup>2</sup> soit : **45 personnes**
  - Salle de convivialité = 49,80m<sup>2</sup> soit : **30 personnes**

**Effectif Personnel** (Déclaratif Maitre d'Ouvrage) : **3 personnes**

Soit un effectif cumulé dans l'établissement de **193 personnes**

 	<b>CREMATORIUM DE DIGNE-LES-BAINS</b>  1 Avenue de Saint Véran 04 070 DIGNE-LES-BAINS	 
---	--	---

## 5. Conception et Desserte des bâtiments (art. CO1 à CO5)

La conception de la distribution intérieure de cet établissement est de type traditionnel.

La desserte des engins de secours « Accès Pompiers » est assurée par le parking, accessible depuis l'entrée du site, jusqu'à l'établissement :

- Façades accessibles : 2

## 6. Isolement par rapport aux tiers (art. CO6 à CO10)

Cet établissement est isolé des tiers par des espaces de plus de 8 mètres.

## 7. Résistance au feu des structures (art. CO11 à CO15)

Bâtiment de construction traditionnelle :

- Maçonnerie en agglo,
- Charpente, bac acier, isolation.

Bâtiment à RDC avec plancher bas de l'étage le plus élevé situé à moins de 8 mètres du niveau d'accès des secours :

- Structure : Stabilité au feu de degré **1/2 heure**,
- Plancher : Coupe-feu de degré **1/2 heure**.

## 8. Couvertures (art. CO16 à CO18 ; V4)

Les toitures terrasse recevront une étanchéité auto-protégé classés M3.

## 9. Façades (art. CO19 à CO22)

Les façades créées seront en enduit monocouche M0 avec un ITE.

## 10. Distribution intérieure et compartimentage (art. CO23 à CO26)

Le principe retenu est celui du cloisonnement traditionnel, conforme à l'article CO 24.

La stabilité au feu de la structure du bâtiment étant de 1/2 heure, le degré de résistance au feu des parois sera :

- les parois seront coupe-feu de degré 1/2 heure :
  - entre locaux et dégagements accessibles au public ;
- les parois seront pare-flammes de degré 1/2 heure :
  - entre locaux accessibles au public ;
  - entre locaux accessibles au public et locaux non accessibles au public classé à risques courants.
  - pare-flammes de degré 1/2 heure pour les blocs-portes des locaux à risques courants donnant sur les circulations.

Notice de Sécurité	CREMATORIUM DE DIGNE-LES-BAINS
Page 5	Avril 2024

### **11. Locaux non accessibles au public, locaux à risques particuliers (art. CO27 à CO29)**

Les locaux à **risques moyens** seront isolés par des parois coupe-feu de degrés 1 heure équipé d'un bloc porte EI30, munis de ferme-portes, à savoir :

- Le local ménage ;
- Le local célébrant ;
- Le local réactif ;
- La cellule ;
- La salle d'introduction ;
- Le rangement ;
- Le stockage des urnes ;
- Le local ménage 2 ;
- Le stockage des pièces.

Les locaux à **risques important** seront isolés par des parois coupe-feu de degrés 2 heure équipé d'un bloc porte EI60, munis de ferme-portes, à savoir :

- La salle de crémation / Filtration.

### **12. Conduits et gaines (art. CO30 à CO33)**

Les conduits et gaines seront traités afin de respecter les dispositions réglementaires.

### **13. Dégagements (art. CO34 à CO56)**

Dégagements projetés : l'établissement accueillant un effectif cumulé de **193** personnes évacuera de la manière suivante :

- Dégagements réglementaires : **2** dégagements totalisant **3UP**
- Dégagements créés : **5** dégagements totalisant **9UP**
  - *Hall d'accueil : 2 dégagements totalisant 4UP*
  - *Salle de convivialité : 1 dégagement totalisant 2UP*
  - *Salle de cérémonie : 2 dégagements totalisant 3UP*
  - *Locaux du personnel (non comptabilisé) : 1 dégagement totalisant 2UP + 1 accessoire 1UP*

### **14. Tribunes et gradins non démontables (art. CO57, V5)**

Un espace suffisant sera aménagé entre les rangées de bancs, pour permettre une libre évacuation.

Les bancs seront solidarités par rangée de manière à former des éléments mobiliers difficiles à renverser.

**15. Aménagements intérieurs, décoration et mobilier (art. AM)**

**- Paroi des dégagements protégés (AM3) :**

Circulations horizontales :

*Classement B-s2, d0 ou en catégorie M1 pour les plafonds*

*Classement C-s3, d0 ou en catégorie M2 pour les parois verticales*

*Classement DFL-s2 ou en catégorie M4 pour les sols*

**- Paroi des dégagements non protégés et des locaux (AM4 - AM5 – AM7) :**

*Classement C-s3, d0 ou en catégorie M2 pour les parois verticales*

*Classement B-s3, d0 ou en catégorie M1 pour les plafonds*

*dont 25% de la superficie totale des plafonds pouvant être réalisés avec un classement C-s3, d0 ou en catégorie M2 dans les dégagements et avec un classement D-s3, d0 ou en catégorie M3 dans les locaux*

*Classement DFL-s2 ou en catégorie M4 pour les sols*

**- Produits d'isolation (AM8) :**

*Classement A2-s2, d0 pour les parois verticales, en plafond ou en toiture*

*Classement A2FL-s1, pour les sols*

**- Revêtements muraux tendus et éléments de décoration en relief (AM9) :**

*Catégorie M2 pour les revêtements muraux*

*Classement C-s3, d0 ou en catégorie M2 pour les éléments de décoration en relief si la surface totale de tous ces éléments est supérieure à 20% de la superficie totale des parois*

**- Gros mobilier, agencement (AM15) :**

*Catégorie M3*

Nota : Procès-verbaux d'essais réalisés en français (de moins de 2 ans), relatifs au comportement au feu des matériaux ou éléments de construction, délivrés par un laboratoire agréé.

**16. Désenfumage (art. DF et Instructions Techniques n° 246 et 247 ; V6)**

Local Inférieur à 300m<sup>2</sup> : Non désenfumé

**17. Chauffage, ventilation, climatisation, conditionnement de l'air (art. CH ; V7 ; V8)**

Production : VRV en toiture.

Ventilation : Centrale de Traitement d'air installées en toiture terrasse.

L'établissement sera équipé d'une coupure d'arrêt d'urgence de la ventilation disposée au niveau de l'accueil.

VMC : VMC de type permanente.

**18. Gaz (art. GZ)**

Gaz de ville pour l'alimentation du four de crémation

Vanne de barrage Gaz en façade donnant dans la cour de service.

**19. Installations électriques (art. EL)**

Les installations électriques seront alimentées depuis l'armoire principale placée dans le local TGBT.

L'établissement sera équipé d'une coupure d'alimentation générale électrique disposée au niveau de l'accueil.

**20. Éclairage (art. EC ; V9 ; V10)**

L'éclairage de sécurité sera constitué d'un éclairage de sécurité par bloc autonome qui assureront l'éclairage des cheminements et le balisage vers les sorties sur l'extérieur.

Les locaux technique et électrique et circulations non accessible au public seront équipés d'un éclairage de sécurité par bloc autonome.

**21. Ascenseur (art. AS1 à AS3)**

Sans objet dans le cadre du présent dossier.

**22. Cuisine (art. GC)**

Sans objet dans le cadre du présent dossier.

**23. Moyens de secours contre l'incendie (art. MS ; V11 ; V12 ; V13)**

**- Robinets d'incendie armés - RIA:**

Sans objet dans le présent dossier.

**- Colonnes sèches :**

Sans objet dans le présent dossier.

**- Extincteurs :**

Des extincteurs portatifs (6 litres à eau pulvérisée) seront installés dans les conditions définies par l'article MS39, à raison d'un pour une surface de 300m<sup>2</sup>.

Des extincteurs portatifs (2kg CO2) seront installés à proximité de chaque armoire électrique.

Un extincteur portatif sera installé sur l'accès en toiture.

**- Poteau d'incendie - PI :**

Existant conservé : Poteaux incendie normalisés à moins de 200ml – PI 070083 & PI 070112

**- Système de sécurité incendie - SSI :**

Système d'alarme de Type 4 avec DM près des sorties de secours.

**- Service de sécurité :**

Des personnes parmi les salariés de l'établissement seront désignées par le chef d'établissement pour assurer la sécurité incendie et la mise en œuvre des moyens de secours en cas de sinistre.

**- Registre de sécurité :**

Un registre de sécurité est sur site.

**- Consignes de sécurité :**

Des consignes précises, fixant la mission à remplir par le personnel de l'établissement en cas d'incendie, seront établies et affichées près des issues.

**24. Evacuation des personnes en situation de handicap - PSH (R123-4 - GN8 - CO34 - CO57 - CO60 - MS47)**

Le niveau dégagant entièrement de plain-pied, les dispositions intègrent uniquement la mise en place de diffuseurs d'alarme par flash lumineux dans les locaux ou des personnes en situation de handicap peuvent se retrouver isolées. C'est le cas des sanitaires ou un diffuseur d'alarme par flash lumineux sera installé.

**25. Phasage des travaux**

Les travaux seront réalisés en site fermé.

Une attention toute particulière sera portée quant à l'impact du chantier vis à vis des avoisinants et ce afin qu'aucune gêne ne soit générée.

Des écrans de protection « Palissades », seront mis en place pour isoler les zones de travaux des espaces restant accessibles au public.

Les accès à la zone chantier seront toujours indépendants des circulations et dégagements de sécurité des autres zones maintenues en activité, de même tout stockage dans ces espaces sera strictement interdit.

La base vie et zone de stockage sera positionnée pour toute la durée du chantier dans l'emprise du chantier.

Les travaux seront réalisés selon la réglementation applicable au moment de l'exécution.

**26. Contrôle**

L'ensemble des travaux seront contrôlés par un organisme agréé et réceptionnés à leur achèvement.

\*\*\*\*\*

Signature de l'Architecte de Conception :  
**A2BH Architecture**



Signature du Maitre d'Œuvre :  
**Théorème**



Signature du Constructeur Investisseur :  
**GA Promotion**



Signature du Délégué/ Maitre d'Ouvrage :  
**OGF**









Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

Si vous êtes un particulier : La loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant lorsqu'ils ne portent pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et la possibilité de rectification sous réserve des procédures prévues au code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

**Délais et voies de recours : le délai de recours devant le tribunal administratif compétent est de deux mois à compter de la décision autorisant ou refusant l'autorisation ou, en cas de décision tacite, à compter de la date à laquelle la décision aurait dû être notifiée (dès lors que le dossier avait été complété). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr/>**



## Bordereau de dépôt des pièces constituant le dossier spécifique

Veillez cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reporter le numéro correspondant sur la pièce jointe.

L'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que la commission de sécurité et d'accessibilité pourra lui demander des pièces complémentaires si la compréhension du projet le nécessite.

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input type="checkbox"/> Imprimé du dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des établissements recevant du public aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique	1	4
<input type="checkbox"/> Plan de situation	2	3

### 1 - Dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles de sécurité incendie (Art. R. 123-22 du code de la construction et de l'habitation (PC 40 ou PA 51))

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input type="checkbox"/> Une notice récapitulant les dispositions prises pour satisfaire aux mesures prévues par le règlement de sécurité et notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les matériaux utilisés pour le gros œuvre, la décoration et les aménagements intérieurs</li> <li>• la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap</li> </ul>	3	3
<input type="checkbox"/> Un plan de situation, des plans de masse et de façades des constructions projetées faisant ressortir : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les conditions d'accessibilité des engins de secours</li> <li>• les largeurs des voies et les emplacements des baies d'intervention pompiers</li> <li>• la présence de tout bâtiment ou local occupé par des tiers</li> </ul>	4	3
<input type="checkbox"/> Des plans de coupe et des plans de niveaux, ainsi qu'éventuellement ceux des planchers intermédiaires aménagés dans la hauteur comprise entre deux niveaux ou entre le dernier plancher et la toiture du bâtiment, faisant apparaître notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les largeurs des passages affectés à la circulation du public tels que les dégagements, escaliers, sorties</li> <li>• la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap</li> <li>• les caractéristiques des éventuels espaces d'attente sécurisés</li> </ul>	5	3
<input type="checkbox"/> La ou les demande(s) de dérogation(s) éventuelle(s), la ou les fiche(s) explicative(s) et tous les documents utiles à leur justification	6	3

N. B : les documents de détail intéressant les installations techniques doivent pouvoir être fournis par le constructeur ou l'exploitant avant le début des travaux portant sur ces installations ; ils sont alors communiqués à la commission de sécurité

### 2 - Dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles d'accessibilité (Arrêté du 11 septembre 2007 DEVU0763039A) (PC39 ou PA50)

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input type="checkbox"/> Plans cotés dans les trois dimensions (longueur, largeur, hauteur) à une échelle adaptée précisant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les cheminements extérieurs (fonctions, largeurs, pentes, dévers, éclairage, solutions techniques pour assurer le guidage, le repérage, ...)</li> <li>• Les raccordements (voirie / parties extérieures de l'établissement ; parties extérieures / parties intérieures du ou des bâtiments constituant l'établissement)</li> <li>• Les circuits destinés aux piétons et aux véhicules (liaison accès au terrain/voie interne/places de stationnement adaptées et réservées/circulations piétonnes/entrée de l'établissement)</li> <li>• Les espaces de manœuvre, de retournement et de repos extérieurs</li> <li>• Les pentes des plans inclinés et les dévers de cheminement</li> </ul>	7	3

<input type="checkbox"/> Plans cotés dans les trois dimensions (longueur, largeur, hauteur) à une échelle adaptée pour chaque niveau et pour chaque bâtiment précisant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les circulations intérieures horizontales et verticales (fonctions, largeurs, pentes, dévers ...)</li> <li>• Les aires de stationnement</li> <li>• Les locaux sanitaires destinés au public</li> <li>• Le sens d'ouverture des portes et leur espace de débatement</li> <li>• Les espaces d'usage, de manœuvre, de retournement et de repos intérieurs</li> <li>• L'emplacement des appareils sanitaires et leurs accessoires obligatoires</li> <li>• Les places de stationnement adaptées et réservées aux personnes handicapées et la mention du taux de ces places</li> <li>• Cas particuliers des ERP de 5<sup>e</sup> catégorie situés dans un cadre bâti existant et des IOP existantes : Délimitation de la partie de bâtiment accessible aux personnes handicapées et indications permettant de s'assurer que les prestations sont accessibles dans cette partie</li> </ul>	8	3
<input type="checkbox"/> Plans avant travaux s'il s'agit d'un bâtiment existant	9	3
<input type="checkbox"/> Notice descriptive présentant les points suivants pour expliquer comment le projet prend en compte l'accessibilité (Art. R. 111-19-19 CCH) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dimensions des locaux ouverts aux usagers de l'établissement</li> <li>• Caractéristiques fonctionnelles et dimensionnelles des équipements techniques et des dispositifs de commande utilisables par le public</li> <li>• Nature et couleur des matériaux et revêtements de sols, murs et plafonds</li> <li>• Traitement acoustique des espaces</li> <li>• Dispositif d'éclairage des parties communes et, le cas échéant, niveaux d'éclairage et moyens éventuels d'extinction progressive des luminaires</li> </ul> <p>S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation recevant du public assis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Emplacements accessibles aux personnes handicapées en fauteuil roulant : nombre, taux par rapport au nombre total de places assises, localisation, cheminements permettant d'y accéder depuis l'entrée de l'établissement</li> <li>• Dans le cas d'un établissement recevant du public assis de plus de 1000 places, l'arrêté municipal fixant le nombre d'emplacements accessibles</li> </ul> <p>S'il s'agit d'un établissement disposant de locaux d'hébergement destinés au public</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et caractéristiques des chambres, salles d'eau et cabinets d'aisance accessibles aux personnes handicapées : taux de ces chambres et locaux par rapport au nombre total de chambres, localisation, répartition par catégorie, le cas échéant</li> </ul> <p>S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation comportant des cabines d'essayage, d'habillage ou de déshabillage ou des douches :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et caractéristiques des cabines et douches accessibles aux personnes handicapées</li> </ul> <p>S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation comportant des caisses de paiement disposées en batterie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de caisses aménagées pour être accessibles aux personnes handicapées et leur localisation</li> </ul>	10	3
<input type="checkbox"/> Dans le cas d'un parking de plus de 500 places, couvert ou non, dépendant d'un établissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public : Arrêté municipal prévu à l'article 3 de l'arrêté du 1 <sup>er</sup> août 2006 (NOR : SOCU0611478A) fixant le nombre de places de stationnement automobile adaptées et réservées	11	3
<input type="checkbox"/> La ou les demande(s) de dérogation(s) éventuelle(s), la ou les fiche(s) explicative(s) et tous les documents utiles à sa justification	12	3

# CREMATORIUM DE DIGNE-LES-BAINS

1 Avenue de Saint Véran  
04 070 DIGNE-LES-BAINS



DELEGATAIRE /  
MAITRE D'OUVRAGE :

OGF  
31, rue de Cambrai – 75 019 PARIS

OGF 17 04 24

William RICHARD  
Directeur Service Travaux & Maintenance  
31, rue de Cambrai  
75946 PARIS Cedex 12

**Déclaration d'effectif**

## DECLARATION D'EFFECTIF

### DECLARATION D'EFFECTIF DU DEMANDEUR (MAITRE D'OUVRAGE)

Je soussigné Monsieur William RICHARD représentant de la **SA OGF** demandeur du dossier de permis de construire relatif à la construction du Crématorium de Digne-Les-Bains (04 070).

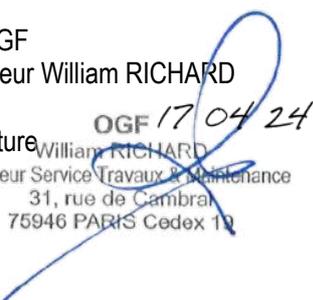
Déclare, conformément à l'arrêté fixant les dispositions particulières aux établissements de type V d'un ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC :

- Un effectif public maximum de **190 personnes**
- Un effectif personnel maximum de **3 personnes**

Soit un effectif maximum cumulé de **193 personnes**

SO OGF  
Monsieur William RICHARD

Signature

  
 OGF 17 04 24  
 William RICHARD  
 Directeur Service Travaux & Maintenance  
 31, rue de Cambrai  
 75946 PARIS Cedex 19



# CREMATORIUM DE DIGNE-LES-BAINS

1 Avenue de Saint V éran  
04 070 DIGNE-LES-BAINS



<p><b><u>DELEGATAIRE / MAITRE D'OUVRAGE :</u></b></p>	<p><b>OGF</b> 31, rue de Cambrai – 75 019 PARIS <i>17 04 21</i></p>
---	---

**OGF**  
William RICHARD  
Directeur Service Travaux & Maintenance  
31, rue de Cambrai  
75946 PARIS Cedex 19

**Engagement de Solidité des Travaux**

## ENGAGEMENT

(Application des dispositions de l'article 45 du décret 95-960 de mars 1995  
« JO du 10 mars 1995 »)

### ENGAGEMENT DU DEMANDEUR (MAITRE D'OUVRAGE)

Je soussigné Monsieur William RICHARD représentant de la **SA OGF** demandeur du dossier de permis de construire relatif à la construction du Crématorium de Digne-Les-Bains (04 070).

Certifie conformément aux dispositions imposées par l'article R 111-38 et suivant du Code de la Construction et de l'Habitation, avoir respecté les règles générales de la construction prises en application du chapitre premier du Code de la Construction et de l'Habitation, notamment celles relatives à la solidité.

SA OGF  
Monsieur William RICHARD  
OGF  
Signature   
William RICHARD  
Directeur Service Travaux & Maintenance  
31, rue de Cambrai  
75946 PARIS Cedex 13  
17 04 24

# Crématorium de Digne-les-Bains

1 avenue de Saint-Véran  
04000 Digne-les-Bains

## DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

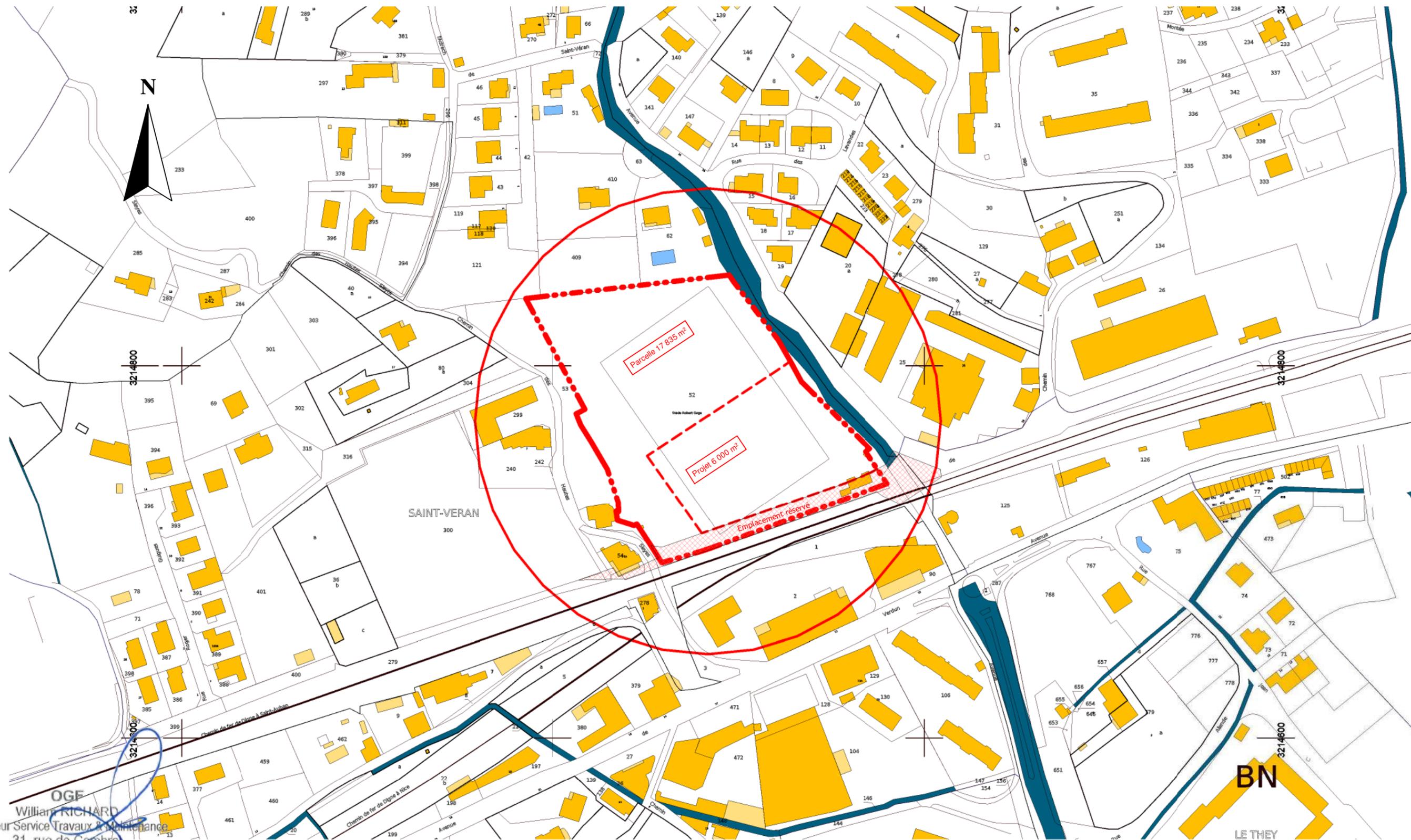
PC40 - Dossier spécifique sécurité incendie

GA PROMOTION  
S.A.S au capital de 1 000 000 €  
8 chemin de la Ferrière - 31505 TOULOUSE Cedex 5  
Tél. 05 61 14 40 99 Fax 05 61 14 40 99  
451 738 888 RCS Toulouse

OGF  
William RICHARD  
Directeur Service Travaux & Maintenance  
31, rue de Cambrai  
75946 PARIS Cedex 19

17 04 24

0	Avril 2024
Indice	Date



OGF  
 William RICHARD  
 Directeur Service Travaux & Maintenance  
 31, rue de Cambrai  
 75946 PARIS Cedex 19  
 17 04 24

**Crématorium de Digne-les-Bains**  
 1 avenue de Saint-Véran  
 04000 Digne-les-Bains

Délégant :  
**Ville de Digne-les-Bains**  
 1 boulevard Martin Bret - B.P. 50214  
 04990 Digne-les-Bains Cedex

Délégaltaire/Maîtrise d'ouvrage :  
**OGF**  
 31 rue de Cambrai  
 75019 PARIS

Maîtrise d'œuvre:  
**THEOREME**  
 12 rue Gambetta 60110 MERU  
 Tél.: 03 44 10 25 01  
 E-Mail : contact@theoreme.org

Maîtrise d'œuvre de conception :  
**A2BH Architecture**  
 2 ave Frédéric Le Play 75007 PARIS  
 Tél. : 06 32 38 20 18  
 E-Mail : info@a2bharchi.com

Constructeur/Investisseur :  
**GA Promotion**  
 33 Piste des Géants  
 31400 TOULOUSE  
 Tél. : 05 61 14 40 00

Maîtrise d'œuvre de conception :  
**A2BH Architecture**  
 2 ave Frédéric Le Play 75007 PARIS  
 Tél. : 06 32 38 20 18  
 E-Mail : info@a2bharchi.com

**GA PROMOTION**  
 S.A.S au capital de 10000000€  
 8 chemin de la Ferrasse Cedex 5  
 31505 TOULOUSE Cedex 5  
 Tél. 05 61 14 40 00 Fax 05 61 14 40 99  
 451 738 888 RCS Toulouse

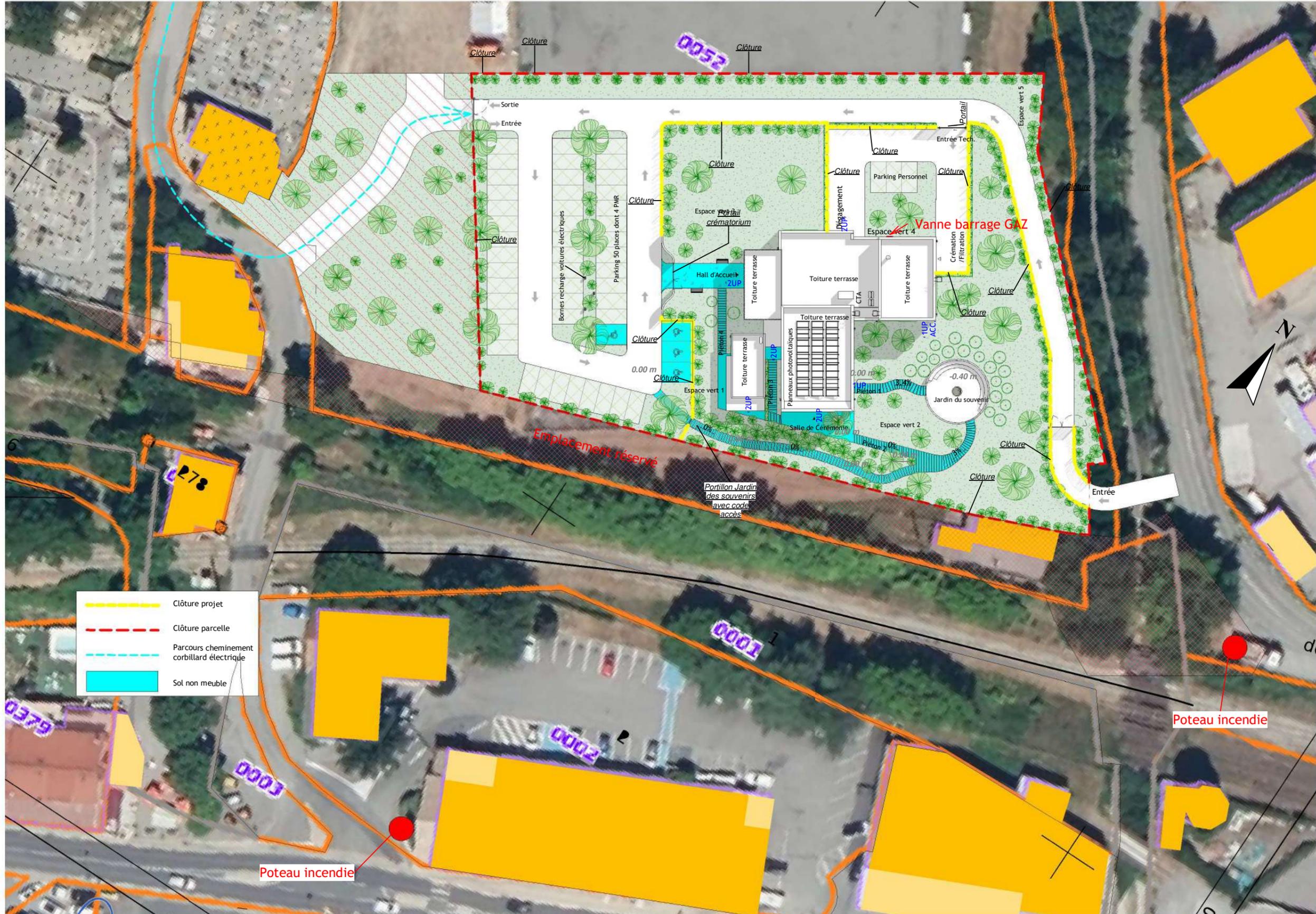
**A2BH Architecture**  
 2 ave Frédéric Le Play 75007 PARIS  
 Tél. : 06 32 38 20 18  
 E-Mail : info@a2bharchi.com

# DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Plan : Dossier spécifique sécurité incendie  
**Plan de situation**

Crématorium	PC	-	-	PC 40/2	0	1 : 2000	Avril 2024
Projet	Phase	-	-	N° ordre	Indice	Echelle	Date

Toute reproduction et ou utilisation même partielle est interdite sans l'accord préalable de Théorème et ce tant en phase de conception que de réalisation du projet.



--- Clôture projet  
--- Clôture parcelle  
--- Parcours cheminement corbillard électrique  
 Sol non meuble

Poteau incendie

Poteau incendie

**Crématorium de Digne-les-Bains**  
**OGF**  
 William RICHARD  
 Directeur Service Travaux & Maintenance  
 31, rue de Cambrai  
 75946 PARIS Cedex 19  
 1 avenue de Saint-Véran  
 04000 Digne-les-Bains  
 17 04 24

Délégant :  
**Ville de Digne-les-Bains**  
 1 boulevard Martin Bret - B.P. 50214  
 04990 Digne-les-Bains Cedex  
 Délégataire/Maîtrise d'ouvrage :  
**OGF**  
 31 rue de Cambrai  
 75019 PARIS

Maîtrise d'œuvre:  
**THEOREME**  
 12 rue Gambetta 60110 MERU  
 Tél.: 03 44 10 25 01  
 E-Mail : contact@theoreme.org

Constructeur/Investisseur :  
**GA Promotion**  
 33 Piste des Géants  
 31400 TOULOUSE  
 Tél. : 05 61 14 40 00  
 Maîtrise d'œuvre de conception :  
**A2BH Architecture**  
 2 ave Frédéric Le Play 75007 PARIS  
 Tél. : 06 32 38 20 18  
 E-Mail : info@a2bharchi.com

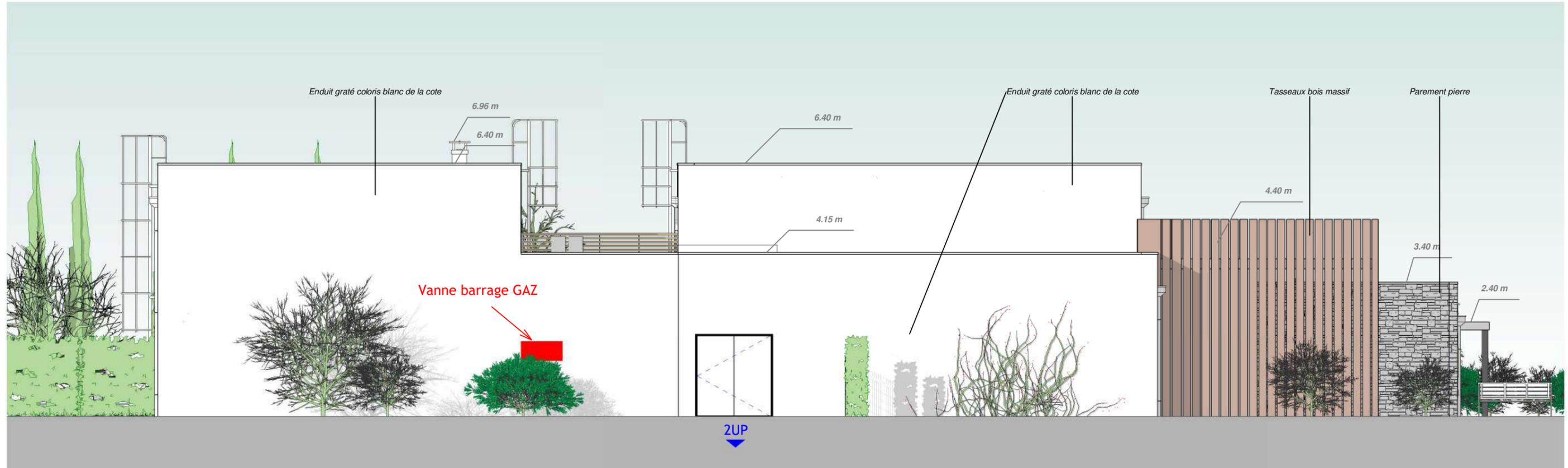
**GA PROMOTION**  
 S.A.S au capital 100 000 €  
 8 chemin de la Terrasse - BP 95009  
 31505 TOULOUSE Cedex 5  
 Tél. 05 61 14 40 00 Fax 05 61 14 40 99  
 451 738 898 RCS Toulouse

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Crématorium	PC	-	-	PC 40/4.1	0	1 : 600	Avril 2024
Projet	Phase	-	-	N° ordre	Indice	Echelle	Date

Plan : Dossier spécifique sécurité incendie  
**Plan de masse - Projeté**

Toute reproduction et ou utilisation même partielle est interdite sans l'accord préalable de Théorème et ce tant en phase de conception que de réalisation du projet.



**Légende SI**

	Issue de secours
	Bloc autonome
	Unité de passage issue de secours
	Extincteur 6 litres à eau pulvérisée
	Extincteur 2 Kg Co2

OGF  
 William RICHARD  
 Directeur Service Travaux & Maintenance  
 31, rue de Cambrai  
 75946 PARIS Cedex 19  
 17 04 24

**Crématorium de Digne-les-Bains**  
 1 avenue de Saint-Véran  
 04000 Digne-les-Bains

Délégué :  
 Ville de Digne-les-Bains  
 1 boulevard Martin Bret - B.P. 50214  
 04990 Digne-les-Bains Cedex

Délégué/Maîtrise d'ouvrage :  
 OGF  
 31 rue de Cambrai  
 75019 PARIS

Maîtrise d'œuvre:  
 THEOREME  
 12 rue Gambetta 60110 MERU  
 Tél.: 03 44 10 25 01  
 E-Mail : contact@theoreme.org

Constructeur/Investisseur :  
 GA Promotion  
 33 Piste des Géants  
 31400 TOULOUSE  
 Tél. : 05 61 14 40 00

Maîtrise d'œuvre de conception :  
 A2BH Architecture  
 2 ave Frédéric Le Play 75007 PARIS  
 Tél. : 06 32 38 20 18  
 E-Mail : info@a2bharchi.com

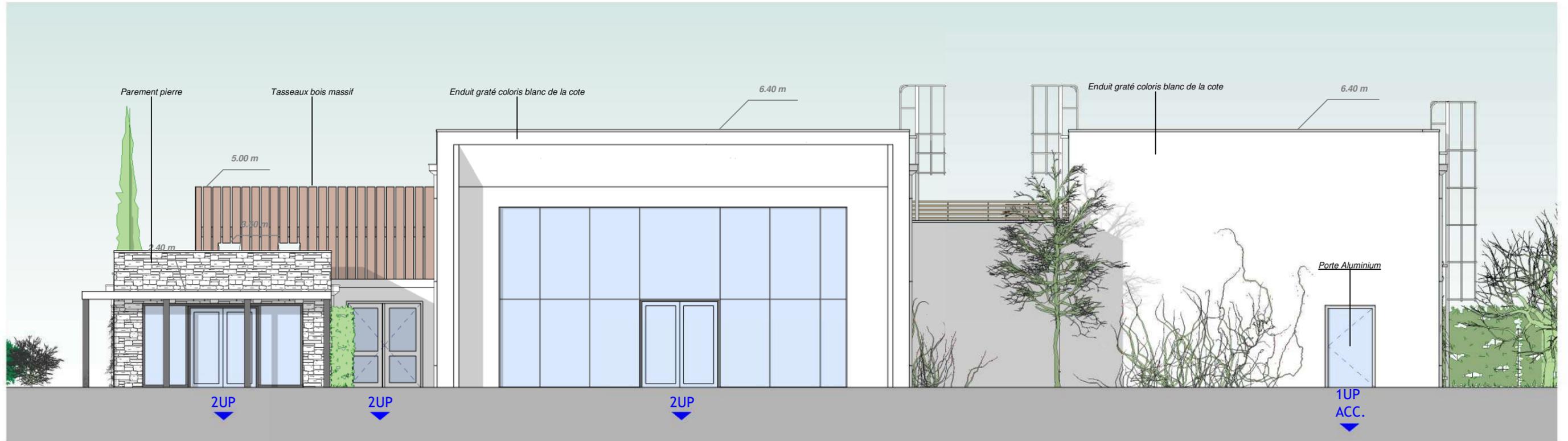
GA PROMOTION  
 S.A.S au capital de 1000000 €  
 8 chemin de la Ferrassie - 31509  
 31505 TOULOUSE Cedex 5  
 Tél. 05 61 14 40 00 - Fax 05 61 14 40 99  
 451 738 868 RCS Toulouse

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Crématorium	PC	-	-	PC 40/4.2a	0	1 : 100	Avril 2024
Projet	Phase	-	-	N° ordre	Indice	Echelle	Date

Plan : Dossier spécifique sécurité incendie  
**Elévation Nord Projeté**

Toute reproduction et ou utilisation même partielle est interdite sans l'accord préalable de Théorème et ce tant en phase de conception que de réalisation du projet.



**Légende SI**

	Issue de secours
	Bloc autonome
	Unité de passage issue de secours
	Extincteur 6 litres à eau pulvérisée
	Extincteur 2 Kg Co2

OGF  
 William RICHARD  
 Directeur Service Travaux & Maintenance  
 31, rue de Cambrai  
 75946 PARIS Cedex 13  
 17 04 24

**Crématorium de Digne-les-Bains**  
 1 avenue de Saint-Véran  
 04000 Digne-les-Bains

Délegant :  
**Ville de Digne-les-Bains**  
 1 boulevard Martin Bret - B.P. 50214  
 04990 Digne-les-Bains Cedex

Maîtrise d'œuvre:  
**THEOREME**  
 12 rue Gambetta 60110 MERU  
 Tél.: 03 44 10 25 01  
 E-Mail : contact@theoreme.org

Constructeur/Investisseur :  
**GA Promotion**  
 33 Piste des Géants  
 31400 TOULOUSE  
 Tél. : 05 61 14 40 00

**GA PROMOTION**  
 S.A.S au capital de 1000000€  
 8 chemin de la Ferrière - BP 95809  
 31505 TOULOUSE Cedex 5  
 Tél. 05 61 14 40 00 Fax 05 61 14 40 99  
 451 738 889 RCS Toulouse

Délégalire/Maîtrise d'ouvrage :  
**OGF**  
 31 rue de Cambrai  
 75019 PARIS

Maîtrise d'œuvre de conception :  
**A2BH architecture**  
 2 ave Frédéric Le Play 75007 PARIS  
 Tél. : 06 32 38 20 18  
 E-Mail : info@a2bharchi.com

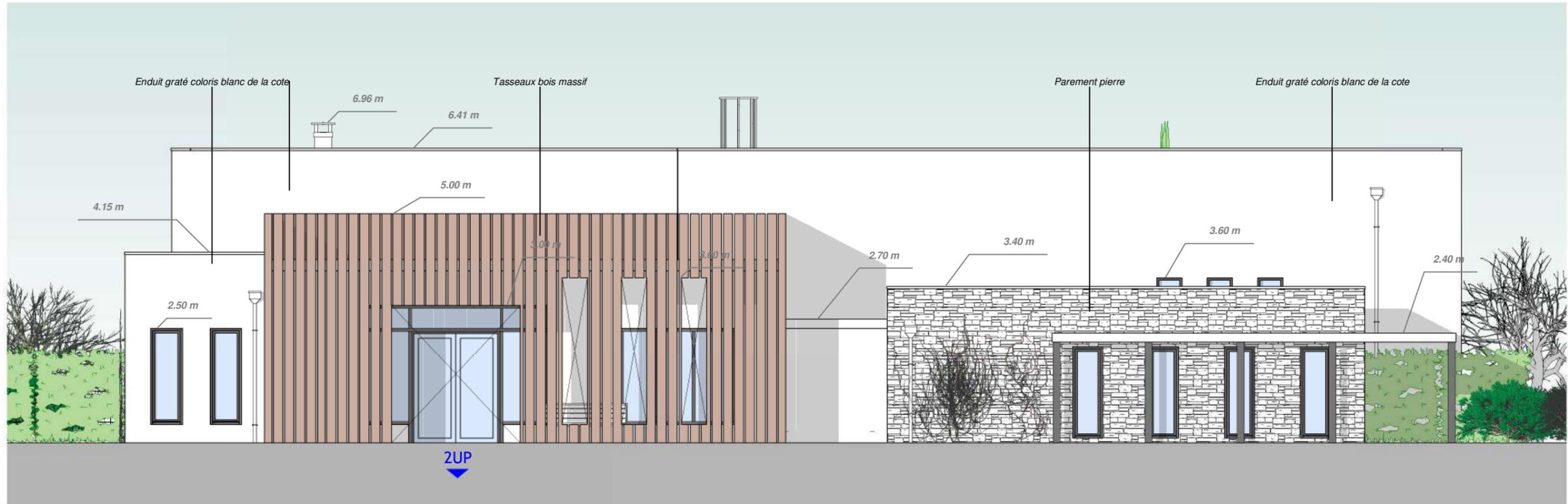
**A2BH architecture**  
 2 ave Frédéric Le Play 75007 PARIS  
 Tél. : 06 32 38 20 18  
 E-Mail : info@a2bharchi.com

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Plan : Dossier spécifique sécurité incendie  
**Elévations Sud Projeté**

Crématorium	PC	-	-	PC 40/4.2b	0	1 : 100	Avril 2024
Projet	Phase	-	-	N° ordre	Indice	Echelle	Date

Toute reproduction et ou utilisation même partielle est interdite sans l'accord préalable de Théorème et ce tant en phase de conception que de réalisation du projet.



**Légende SI**

	Issue de secours
	Bloc autonome
	Unité de passage issue de secours
	Extincteur 6 litres à eau pulvérisée
	Extincteur 2 Kg Co2

OGF  
 William RICHARD  
 Directeur Service Travaux & Maintenance  
 31, rue de Cambrai  
 75946 PARIS Cedex 19  
 17 04 24

**Crématorium de Digne-les-Bains**  
 1 avenue de Saint-Véran  
 04000 Digne-les-Bains

Délegant :  
**Ville de Digne-les-Bains**  
 1 boulevard Martin Bret - B.P. 50214  
 04990 Digne-les-Bains Cedex

Maîtrise d'œuvre:  
**THEOREME**  
 12 rue Gambetta 60110 MERU  
 Tél.: 03 44 10 25 01  
 E-Mail : contact@theoreme.org

Constructeur/Investisseur :  
**GA Promotion**  
 33 Piste des Géants  
 31400 TOULOUSE  
 Tél. : 05 61 14 40 00

**GA PROMOTION**  
 S.A.S au capital de 100 000 €  
 8 chemin de la Ferrasse - BP 95505  
 31505 TOULOUSE Cedex 5  
 Tél. 05 61 14 40 00 - Fax 05 61 14 40 99  
 451 738 888 RCS Toulouse

Délegataire/Maîtrise d'ouvrage :  
**OGF**  
 31 rue de Cambrai  
 75019 PARIS

Maîtrise d'œuvre de conception :  
**A2BH Architecture**  
 2 ave Frédéric Le Play 75007 PARIS  
 Tél. : 06 32 38 20 18  
 E-Mail : info@a2bharchi.com

Maîtrise d'œuvre de conception :  
**A2BH Architecture**  
 2 ave Frédéric Le Play 75007 PARIS  
 Tél. : 06 32 38 20 18  
 E-Mail : info@a2bharchi.com

**A2BH Architecture**  
 2 ave Frédéric Le Play 75007 PARIS  
 Tél. : 06 32 38 20 18  
 E-Mail : info@a2bharchi.com

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Plan : Dossier spécifique sécurité incendie  
**Elévations Ouest Projeté**

Crématorium	PC	-	-	PC 40/4.2c	0	1 : 100	Avril 2024
Projet	Phase	-	-	N° ordre	Indice	Echelle	Date

Toute reproduction et ou utilisation même partielle est interdite sans l'accord préalable de Théorème et ce tant en phase de conception que de réalisation du projet.



**Légende SI**

	Issue de secours
	Bloc autonome
	Unité de passage issue de secours
	Extincteur 6 litres à eau pulvérisée
	Extincteur 2 Kg Co2

OGF  
 William RICHARD  
 Directeur Service Travaux & Maintenance  
 31, rue de Cambrai  
 75946 PARIS Cedex 19  
 17 04 24

**Crématorium de Digne-les-Bains**  
 1 avenue de Saint-Véran  
 04000 Digne-les-Bains

Délegant :  
**Ville de Digne-les-Bains**  
 1 boulevard Martin Bret - B.P. 50214  
 04990 Digne-les-Bains Cedex

Délegataire/Maîtrise d'ouvrage :  
**OGF**  
 31 rue de Cambrai  
 75019 PARIS

Maîtrise d'œuvre:  
**THEOREME**  
 12 rue Gambetta 60110 MERU  
 Tél.: 03 44 10 25 01  
 E-Mail : contact@theoreme.org

Constructeur/Investisseur :  
**GA Promotion**  
 33 Piste des Géants  
 31400 TOULOUSE  
 Tél. : 05 61 14 40 00

Maîtrise d'œuvre de conception :  
**A2BH Architecture**  
 2 ave Frédéric Le Play 75007 PARIS  
 Tél. : 06 32 38 20 18  
 E-Mail : info@a2bharchi.com

**GA PROMOTION**  
 S.A.S au capital de 1000000€  
 8 chemin de la Ferrasse - BP 95809  
 31505 TOULOUSE Cedex 5  
 Tél. 05 61 14 40 00 Fax 05 61 14 40 99  
 451 738 869 RCS Toulouse

**A2BH Architecture**  
 21000 855 899

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Crématorium	PC	-	-	PC 40/4.2d	0	1 : 100	Avril 2024
Projet	Phase	-	-	N° ordre	Indice	Echelle	Date

Plan : Dossier spécifique sécurité incendie  
**Elévations Est Projeté**

Toute reproduction et ou utilisation même partielle est interdite sans l'accord préalable de Théorème et ce tant en phase de conception que de réalisation du projet.



Coupe AA' - Echelle 1:100



Coupe BB' - Echelle 1:100

**Légende SI**

- Issue de secours
- Bloc autonome
- Unité de passage issue de secours
- Extincteur 6 litres à eau pulvérisée
- Extincteur 2 Kg Co2

**Crématorium de Digne-les-Bains**  
 OGF  
 William RICHARD  
 Directeur Service Travaux & Maintenance  
 31, rue de Cambrai  
 75946 PARIS Cedex 13  
 1 avenue de Saint-Véran  
 04900 Digne-les-Bains  
 17 04 24

Délégué  
 Ville de Digne-les-Bains  
 1 boulevard Martin Bret - B.P. 50214  
 04900 Digne-les-Bains Cedex  
 OGF  
 31 rue de Cambrai  
 75019 PARIS

Maîtrise d'œuvre:  
**THEOREME**  
 12 rue Gambetta 60110 MERU  
 Tél.: 03 44 10 25 01  
 E-Mail : contact@theoreme.org

Constructeur/Investisseur :  
**GA Promotion**  
 33 Piste des Géants  
 31400 TOULOUSE  
 Tél. : 05 61 14 40 00

Maîtrise d'œuvre de conception :  
**A2BH Architecture**  
 2 ave Frédéric Le Play 75007 PARIS  
 Tél. : 06 32 38 20 18  
 E-Mail : info@a2bharchi.com

Plan : Dossier spécifique sécurité incendie  
**Coupes Projeté**

Crématorium	PC	-	-	PC 40/5.1	0	Comme indiqué	Avril 2024
Projet	Phase	-	-	N° ordre	Indice	Echelle	Date



- Légende SI**
- Issue de secours
  - Bloc autonome
  - Unité de passage issue de secours
  - Extincteur 6 litres à eau pulvérisée
  - Extincteur 2 Kg Co2

- Légende**
- Zone accessible au public
  - Zone non accessible au public

**OGF**  
 William RICHARD  
 Directeur Service Travaux & Maintenance  
 31, rue de Cambrai  
 75946 PARIS Cedex 19  
 17 04 24

**Crématorium de Digne-les-Bains**  
 1 avenue de Saint-Véran  
 04000 Digne-les-Bains

Délegant :  
**Ville de Digne-les-Bains**  
 1 boulevard Martin Bret - B.P. 50214  
 04990 Digne-les-Bains Cedex

Maîtrise d'œuvre:  
**THEOREME**  
 12 rue Gambetta 60110 MERU  
 Tél.: 03 44 10 25 01  
 E-Mail : contact@theoreme.org

Constructeur/Investisseur :  
**GA Promotion**  
 33 Piste des Géants  
 31400 TOULOUSE  
 Tél. : 05 61 14 40 00

**GA PROMOTION**  
 S.A.S au capital de 100 000 €  
 8 chemin de la Ferrière - 31505 TOULOUSE Cedex 5  
 Tél. 05 61 14 40 00 Fax 05 61 14 40 99  
 451 738 889 RCS Toulouse

Délegataire/Maîtrise d'ouvrage :  
**OGF**  
 31 rue de Cambrai  
 75019 PARIS

Maîtrise d'œuvre de conception :  
**A2BH Architecture**  
 2 ave Frédéric Le Play 75007 PARIS  
 Tél. : 06 32 38 20 18  
 E-Mail : info@a2bharchi.com

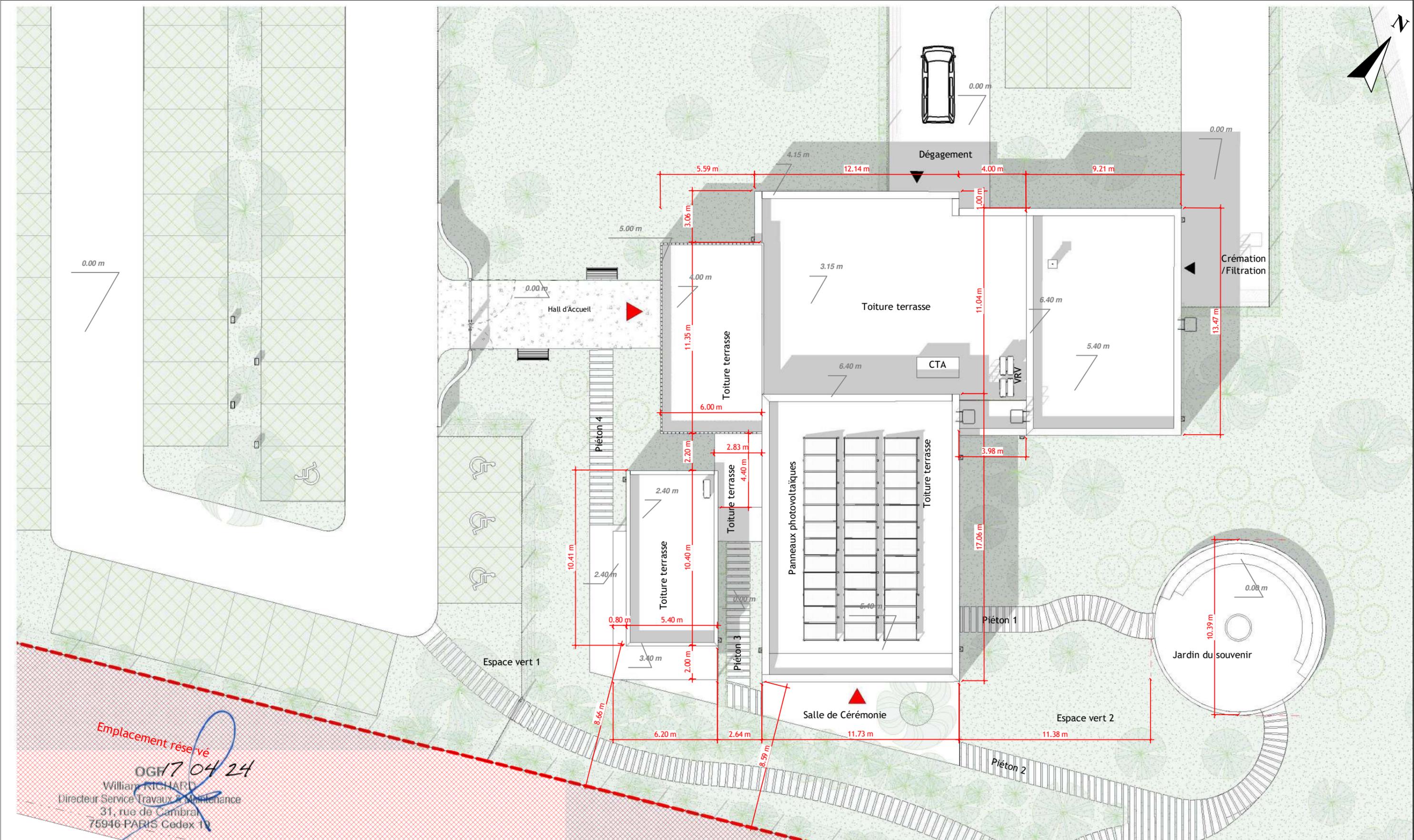
**A2BH Architecture**  
 21000 PARIS Cedex 19  
 Tél. 01 47 89 99 99

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Crématorium	PC	-	-	PC 40/5.2	0	1 : 200	Avril 2024
Projet	Phase	-	-	N° ordre	Indice	Echelle	Date

Plan : **Dossier spécifique sécurité incendie Niveau RDC - Projeté**

Toute reproduction et ou utilisation même partielle est interdite sans l'accord préalable de Théorème et ce tant en phase de conception que de réalisation du projet.



Emplacement réservé  
**OGF 7 04 24**  
 William RICHARD  
 Directeur Service Travaux & Maintenance  
 31, rue de Cambrai  
 75946-PARIS Cedex 13

**Crématorium de Digne-les-Bains**  
 1 avenue de Saint-Véran  
 04000 Digne-les-Bains

Déléguant :  
**Ville de Digne-les-Bains**  
 1 boulevard Martin Bret - B.P. 50214  
 04990 Digne-les-Bains Cedex

Déléguataire/Maîtrise d'ouvrage :  
**OGF**  
 31 rue de Cambrai  
 75019 PARIS

Maîtrise d'œuvre:  
**THEOREME**  
 12 rue Gambetta 60110 MERU  
 Tél.: 03 44 10 25 01  
 E-Mail : contact@theoreme.org

Constructeur/Investisseur :  
**GA Promotion**  
 33 Piste des Géants  
 31400 TOULOUSE  
 Tél. : 05 61 14 40 00

Maîtrise d'œuvre de conception :  
**A2BH Architecture**  
 2 ave Frédéric Le Play 75007 PARIS  
 Tél. : 06 32 38 20 18  
 E-Mail : info@a2bharchi.com

**GA PROMOTION**  
 S.A.S au capital de 100 000 000 €  
 8 chemin de la Ferrière - BP 95009  
 31505 TOULOUSE Cedex 5  
 Tél. 05 61 14 40 00 Fax 05 61 14 40 99  
 451 738 888 RCS Toulouse

**A2BH Architecture**  
 2, rue de la République - 75001 Paris  
 Tél. 01 42 78 89 89

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Crématorium	PC	-	-	PC 40/5.3	0	1 : 200	Avril 2024
Projet	Phase	-	-	N° ordre	Indice	Echelle	Date

Plan : Dossier spécifique sécurité incendie  
**Plan de toiture Projeté**

Toute reproduction et ou utilisation même partielle est interdite sans l'accord préalable de Théorème et ce tant en phase de conception que de réalisation du projet.